

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1051 du 6 septembre 1945

n° 1051

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 septembre 1945

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1945

Date du numéro

30 septembre 1945

TEXTE INTÉGRAL

une permission de 30 jours (trente jours) avec solde entière est accordée à M. Ran- driamanana Emile, électricien au. Travaux publics, du 10 septembre au 10 octobre 1945 et pour en jouir à Djibouti.